



Enghien, le 11 septembre 2017

PROJET NATATION

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée 2016, deux enseignants volontaires et spécialistes de l'activité natation feront passer le test du savoir nager à tous les élèves de sixième en début d'année.

Ensuite trente élèves non nageurs iront toute l'année à la piscine afin de dépasser leur peur de l'eau et obtenir l'attestation scolaire de savoir nager.

Pour tous les élèves une remise des diplômes aura lieu en fin d'année.

Le professeur d'éducation physique et sportive certifiera que l'élève maîtrise le savoir nager défini par l'arrêté du 8 juillet 2015 (parcours de capacité, connaissances, attitudes).

Le savoir nager est défini comme suit :

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3 m 50 en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1 m 50 ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

Organisation des tests de natation :

Chaque élève doit apporter un maillot de bain (slip de bain obligatoire pour les garçons), une serviette de bain et si possible un bonnet de bain.

6 ^{ème} :	Date du test	accompagnateur
1	Jeudi 28 septembre	M JEAN-FRANCOIS
2	Jeudi 5 octobre	M JEAN-FRANCOIS
3	A déterminer	Mme NOIRE
4	Jeudi 12 octobre	M JEAN-FRANCOIS
5	Jeudi 19 octobre	M JEAN-FRANCOIS
6	Jeudi 28 septembre	M BARACASSA
7	Jeudi 5 octobre	M BARACASSA
8	Jeudi 12 octobre	M BARACASSA
9	Jeudi 19 octobre	M BARACASSA

Les leçons de soutien commenceront pour les élèves non nageurs le jeudi 9 novembre et seront encadrées par M JEAN-FRANCOIS et M BARACASSA

Afin de valoriser les efforts de ces élèves non-nageurs, de nouveaux tests seront pratiqués en décembre et avril. En cas de réussite, la participation aux leçons s'arrêtera.

L'équipe des enseignants d'EPS

Sandrine LEGRAND